

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00655 Numéro SIREN : 820 229 110 Nom ou dénomination : AAKO
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004744



FID 07
EXPERT COMPTABLE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

SAS AAKO

8 Rue du 45ème Rgt de Transmi

26200 MONTELIMAR

50 Bd Maréchal Leclerc BP 140 07201 AUBENAS CEDEX

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Fiduciaire Ardéchoise . SAS au capital de 175 000€ . Siret 335 181 014 00022 . Naf 6920Z . TVA intracommunautaire FR66335181014

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Attestation -	1
Attestation de présentation des comptes	2
- Bilan et Compte de Résultat -	3
Compte de Résultat 1/2	6
Compte de Résultat 2/2	7
- Bilan et Compte de résultat détaillés -	8
Détail de l'Actif	9
Détail du Passif	10
Détail du Compte de Résultat	11
- Solde intermédiaire de gestion -	14
Soldes Intermédiaires de Gestion	15

Etats financiers au 31/12/2022

Attestation de Présentation

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS AAKO** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 89 274 euros

Chiffre d'affaires : 252 586 euros

Résultat net comptable : -9 103 euros

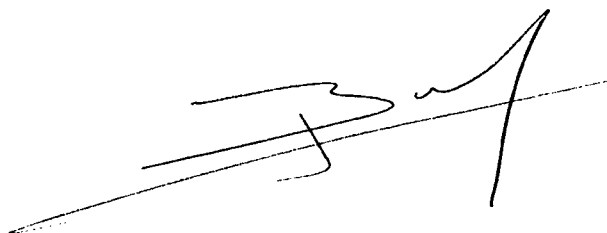
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à AUBENAS

Le 16/05/2023

Signature



Etats financiers au 31/12/2022

Bilan et Compte de Résultat

31/12/2022			31/12/2021
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
9 300	9 300		
53 309	31 265	22 044	28 566
62 609	40 565	22 044	28 566
51 487 3 457		51 487 3 457	861 92 490 10 528
12 286		12 286	2 716 5 456
67 230		67 230	112 051
129 839	40 565	89 274	140 617

Mission de présentation

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 860	2 860
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	29 140	29 140
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(29 329)	(70 171)
	Résultat de l'exercice	(9 103)	40 842
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	(6 432)	2 671
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	41 032	56 549
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 000	15 028
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 568	8 231
	Dettes fiscales et sociales	23 680	27 185
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 426	30 954
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	95 706	137 946
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	89 274	140 617
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(9 103,07)	40 842,13
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		69 196	96 918
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1 477
(3) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 31/12/2022

Bilan et Compte de Résultat détaillés

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	22 044	24,69	28 566	20,31	(6 522)	-22,83
Concessions brevets et droits similaires						
Logiciels	9 300	10,42	9 300	6,61		
Amort.concessions,brevets,lic.	(9 300)	-10,42	(9 300)	-6,61		
Autres immobilisations corporelles	22 044	24,69	28 566	20,31	(6 522)	-22,83
Instal.générales aménagement	7 357	8,24	7 357	5,23		
Matériel de transport			25 613	18,21	(25 613)	-100,00
Mat. de bureau et mat. informa	23 080	25,85	18 313	13,02	4 767	26,03
Mobilier	22 872	25,62	20 885	14,85	1 987	9,51
Amort. instal.générale aménag.	(3 770)	-4,22	(2 561)	-1,82	(1 209)	-47,19
Amort. matériel de transport			(18 697)	-13,30	18 697	100,00
Amort. matériel de bureau	(16 708)	-18,72	(14 402)	-10,24	(2 306)	-16,01
Amort.mobilier	(10 787)	-12,08	(7 941)	-5,65	(2 846)	-35,84
TOTAL III - Actif Circulant NET	67 230	75,31	112 051	79,69	(44 821)	-40,00
Avances & acomptes versés sur commandes			861	0,61	(861)	-100,00
Fournisseurs avances acomptes			861	0,61	(861)	-100,00
Créances clients et comptes rattachés	51 487	57,67	92 490	65,77	(41 003)	-44,33
Collectif clients débiteurs	30 321	33,96	55 410	39,40	(25 089)	-45,28
Fae clients	21 166	23,71	37 080	26,37	(15 914)	-42,92
Autres créances	3 457	3,87	10 528	7,49	(7 071)	-67,16
Collectif fournisseurs débiteurs			6 013	4,28	(6 013)	-100,00
Avoir sur charges agences	238	0,27			238	
Rémunérations dues	712	0,80			712	
Personnel avces et acptes	1 500	1,68	1 500	1,07		
Crédit d'impôt formation dirigeant	886	0,99	419	0,30	467	111,46
T va déductible sur abs 20%	121	0,14			121	
T va sur facture non parvenue			149	0,11	(149)	-100,00
Sci frogrady			2 447	1,74	(2 447)	-100,00
Disponibilités	12 286	13,76	2 716	1,93	9 570	352,38
Lyonnaise de banque	12 286	13,76			12 286	
Bnp paribas			2 716	1,93	(2 716)	-100,00
Charges constatées d'avance			5 456	3,88	(5 456)	-100,00
Ccda assurances			5 456	3,88	(5 456)	-100,00
TOTAL DUBILAN ACTIF	89 274	100,00	140 617	100,00	(51 343)	-36,51

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(6 432)	-7,21	2 671	1,90	(9 103)	-340,85
Capital Social ou individuel	2 860	3,20	2 860	2,03		
Capital social	2 860	3,20	2 860	2,03		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	29 140	32,64	29 140	20,72		
Prime d'émission	29 140	32,64	29 140	20,72		
Report à nouveau	(29 329)	-32,85	(70 171)	-49,90	40 842	58,20
Report à nouveau débiteur	(29 329)	-32,85	(70 171)	-49,90	40 842	58,20
Résultat de l'exercice	(9 103)	-10,20	40 842	29,04	(49 945)	-122,29
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	95 706	107,21	137 946	98,10	(42 240)	-30,62
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 032	45,96	56 549	40,21	(15 517)	-27,44
Pret pge cic 18520 507358 04	25 677	28,76	30 000	21,33	(4 323)	-14,41
Emprunts 46661749605			2 747	1,95	(2 747)	-100,00
Emprunts 1852050735802	15 329	17,17	22 320	15,87	(6 991)	-31,32
Intérêts courus sur emprunts	25	0,03	5		20	414,40
Lyonnaise de banque			1 477	1,05	(1 477)	-100,00
Emprunts et dettes financières divers	15 000	16,80	15 028	10,69	(28)	-0,18
C/c kitty journet			28	0,02	(28)	-100,00
C/c frominvest	15 000	16,80	15 000	10,67		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 568	2,88	8 231	5,85	(5 663)	-68,80
Collectif fournisseurs créditeurs	2 568	2,88	7 335	5,22	(4 767)	-64,99
Fnp fournisseurs			896	0,64	(896)	-100,00
Dettes fiscales et sociales	23 680	26,53	27 185	19,33	(3 505)	-12,89
Dettes. prov. congés à payer	1 971	2,21	2 014	1,43	(43)	-2,14
Urssaf	4 720	5,29	4 579	3,26	141	3,08
Prevoyance	1 651	1,85	1 211	0,86	440	36,32
Retraite	1 025	1,15	951	0,68	74	7,78
Urssaf- echeancier cot gerance majoritaire	1 766	1,98	4 794	3,41	(3 028)	-63,16
Prevoyance 2021	1 155	1,29			1 155	
Charges soc.sur congés à payer	494	0,55	517	0,37	(23)	-4,51
Prelevement à la source	287	0,32	214	0,15	73	34,11
Tva à payer	1 991	2,23	396	0,28	1 595	402,78
Tva collectée à 20%	5 054	5,66	9 235	6,57	(4 182)	-45,28
T.c.a. à régulariser 2021			1 504	1,07	(1 504)	-100,00
Tva sur facture non parvenue	40	0,04			40	
Tva sur factures à établir	3 528	3,95	1 770	1,26	1 758	99,31
Autres dettes	13 426	15,04	30 954	22,01	(17 527)	-56,62
Clients avoirs à établir			26 460	18,82	(26 460)	-100,00
Cap -assurance	12 288	13,76	2 853	2,03	9 435	330,70
Honoraires	632	0,71	685	0,49	(54)	-7,84
Taxe apprentissage			513	0,36	(513)	-100,00
Formation continue	325	0,36	442	0,31	(118)	-26,63
Charges à payer loyer	183	0,20			183	
TOTAL DU BILAN PASSIF	89 274	100,00	140 617	100,00	(51 343)	-36,51

Etats financiers au 31/12/2022

Solde Intermédiaire de Gestion

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros

 01/01/2022 12
 31/12/2022 mois

 01/01/2021 12
 31/12/2021 mois

 01/01/2020 12
 31/12/2020 mois

CHIFFRE D'AFFAIRES	252 586 100,00	306 064 100,00	126 573 100,00
Ventes de marchandises			
- Achats de marchandises			
- Variation stocks de marchandises			
MARGE COMMERCIALE			
Production vendue : Biens			
+ Production vendue : Travaux			
+ Production vendue : Services	252 586 100,00	306 064 100,00	126 573 100,00
+ Variation production stockée		(15 000) -4,90	(1 750) -1,38
+ Production immobilisée			
PRODUCTION DE L'EXERCICE	252 586 100,00	291 064 95,10	124 823 229,96
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE	252 586 100,00	291 064 95,10	124 823 98,62
- Achats stockés approvisionnement			
- Variation des stocks et approvisionnement			
- Achats de sous-traitance	150 0,06	6 905 2,26	3 162 2,50
- Achats non stockés	13 052 5,17	11 208 3,66	9 834 7,77
- Autres charges externes	91 577 36,26	70 677 23,09	64 346 50,84
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	104 779 41,48	88 790 29,01	77 342 61,10
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	147 807 58,52	202 274 66,09	47 482 37,51
+ Subventions d'exploitation			3 000 2,37
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 529 0,61	2 515 0,82	2 672 2,11
- Autres impôts et taxes	743 0,29	844 0,28	669 0,53
- Salaires et traitements	117 839 46,65	107 854 35,24	89 534 70,74
- Charges sociales	38 284 15,16	40 034 13,08	29 052 22,95
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(10 589) -4,19	51 027 16,67	(71 446) -56,45
+ Reprises sur amortissements et provisions			
+ Autres produits d'exploitation	760 0,30	894 0,29	3
+ Transfert de charges d'exploitation	1 683 0,67	3 120 1,02	11 260 8,90
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	8 139 3,22	11 012 3,60	12 913 10,20
- Autres charges de gestion courante	5	2 042 0,67	296 0,23
RÉSULTAT EXPLOITATION	(16 290) -6,45	41 987 13,72	(73 394) -57,98
+ Quote-part sur opérations en commun			
+ Produits financiers			
- Quote-part sur opérations en commun			
- Charges financières	448 0,18	546 0,18	421 0,33
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(16 737) -6,63	41 441 13,54	(73 814) -58,32
Produits exceptionnels	12 000 4,75		
- Charges exceptionnelles	5 252 2,08	1 018 0,33	90 0,07
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6 748 2,67	(1 018) -0,33	(90) -0,07
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	(886) -0,35	(419) -0,14	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(9 103) -3,60	40 842 13,34	(73 904) -58,39



FID 07
EXPERT COMPTABLE

ETATS FISCAUX

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

SAS AAKO

8 Rue du 45ème Rgt de Transmi

26200 MONTELIMAR

50 Bd Maréchal Leclerc BP 140 07201 AUBENAS CEDEX

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône Alpes

Fiduciaire Ardéchoise . SAS au capital de 175 000€ . Siret 335 161 014 00022 . Naf 6920Z . TVA intracommunautaire FR66335161014

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>1</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	<i>2</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis Suite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>3</i>
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	<i>4</i>
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	<i>5</i>
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	<i>6</i>
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	<i>7</i>
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	<i>8</i>
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecarts de réévaluation</i>	<i>9</i>
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	<i>10</i>
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	<i>11</i>
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	<i>12</i>
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	<i>13</i>
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	<i>14</i>
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	<i>15</i>
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	<i>16</i>
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	<i>17</i>
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	<i>18</i>
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	<i>19</i>
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	<i>20</i>
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	<i>21</i>
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	<i>22</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>23</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>24</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>25</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>26</i>
<i>Déclaration des loyers professionnels / Page 1</i>	<i>27</i>
<i>Taux réduit IS page 1</i>	<i>28</i>
<i>2069RCI - Réductions et crédits d'impôt</i>	<i>29</i>
<i>2079FCE - Crédit d'impôt formation dirigeants / Page 1</i>	<i>30</i>



01012022

31122022

X

Service des Impôts Montélimar
Rue Rodolphe Bringer
BP 257
26206 MONTELMAR CEDEX

A IDENTIFICATION

SAS AAKO
8 Rue du 45ème Rgt de Transmi

26200 MONTELMAR

82022911000029

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale):

Activités d'architecture et d'ingénierieSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

0

9 308

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2005)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

OUI

ComptabiliteExpert

FIDUCIAIRE ARDECHOISE

50 Boulevard Maréchal Leclerc
07200 AUBENAS

04.75.35.20.05

A MONTELMAR le 23/03/2023

Signature et qualité du déclarant

MME O GRADY JOURNET KIT PRESIDENTE

1

1

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. On the left side, there is a vertical margin line, creating a narrow left margin. The paper appears to be from a notebook or a standard ruled document. There is no handwriting or printed text on the page.

J

[illegible]

K DIVERS

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ)

(voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I <i>ater</i> et <i>aquater</i>)	Taux de 19 %

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 8 Rue du 45ème Rgt de Transmi		26200 MONTELMAR					
Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 8 2 0 2 2 9 1 1 0 0 0 0 2 9		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122022					
		N-1 31122021					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	9 300		
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	31 265	22 044	
		Immobilisations en cours	AV	AW		28 566	
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	62 609	40 565	22 044	28 566
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES *	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			861
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	51 487	51 487	92 490
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 457	3 457	10 528
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	12 286	12 286	2 716	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			5 456	
	TOTAL (III)	CJ	CK	67 230	67 230	112 051	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	129 839	40 565	89 274	140 617
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		CR			
Stocks :		Créances :					

Désignation de l'entreprise SAS AAKO			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 860)	DA	2 860	2 860
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	29 140	29 140
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(29 329)	(70 171)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(9 103)	40 842
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	(6 432)	2 671
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	41 032	56 549
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15 000	15 028
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 568	8 231
	Dettes fiscales et sociales	DY	23 680	27 185
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	13 426	30 954
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	95 706	137 946
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	89 274	140 617
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	69 196	96 918
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 477

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS AAKO										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	9 300	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	7 357	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	25 613	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	39 199	LC		LD	6 753
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	72 168	LO		LP	6 753
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	81 468	ØH		ØJ	6 753
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		4	
						1		2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	9 300	IØ	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am des constructions			IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		
		Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	7 357	
		Matériel de transport			IV		MP	25 613	MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	45 952	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY		NG	25 613	NH	53 309
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY	
		Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F			
TOTAL IV				I3		NJ		NK			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	25 613	ØL	62 609

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS AAKO**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B
DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS AAKO**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement et développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE 9 300	PF	PG	PH 9 300
TOTAL I		RK 9 300	RM	RN	RO 9 300
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 2 561	QE 1 209	QF	QG 3 770
	Matériel de transport	QH 18 697	QI 1 779	QJ 20 476	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 22 344	QM 5 152	QN	QO 27 495
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU 43 602	QV 8 139	QW 20 476	QX 31 265
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN 52 902	ØP 8 139	ØQ 20 476	ØR 40 565

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

Z8

SP

SR

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO				Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	51 487		51 487						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 212		2 212						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	886		886					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	121		121					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	238		238						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	54 944	VU	54 944	VV				
	RENVIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE									
		VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	41 032		14 521		26 510				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 568		2 568						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 971		1 971						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 811		10 811						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 612		10 612						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	287		287						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	15 000		15 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	13 426		13 426						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	95 706	VZ	69 196		26 510				
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL							
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	14 060								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122022		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	508	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	58	XE	566	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	115	
	Amendes et pénalités		WJ	115	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	XR		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	681	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS	9 103	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								XB	
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								I6	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *								WZ	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		XA	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		ZX	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		XY	
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XD		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XF		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		XS	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YG	886
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI			XH	9 989
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XJ	9 308
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0	XO	9 308	

Désignation de l'entreprise SAS AAKO		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	31 562	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	31 562	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	9 308	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	40 870	
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1e bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	2 464	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1e bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		 ligne W1 ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO										Néant ☐ *		
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(70 171)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	40 842		Dividendes	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE						
					Report à nouveau	ZF						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(29 329)					
TOTAL I			ØF	(29 329)	TOTAL II		ZH	(29 329)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS		- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ		Exercice N :		Exercice N-1 :		
		- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
		- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	588	7 343			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8		21 423				XQ	30 729	25 293			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	5 515	5 696			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	67 946	50 458			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	104 779	88 790			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	685	672		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	1 587	2 687		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	2 272	3 359		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	47 112	61 499			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	12 423	11 780			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *						ØB	115 931				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL				
			Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO				
			Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS AAKO**

Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 matériel de transport	25 613		20 476		5 137
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑧				⑨	19%	15% ou 12,80%	
I - Immobilisations *	1	12 000	6 863	6 863			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			6 863				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS AAKO**

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS AAKO**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AAKO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	4	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	252 586	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	9 016	
TOTAL 1	OX	261 602	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	760	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	760	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	13 202	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	62 374	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	5	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	75 581	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	186 781
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	186 781
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	261 602	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 82022911000029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AAKO

ADRESSE (voie) 8 Rue du 45ème Rgt de Transmi

CODE POSTAL 26200

VILLE MONTELMAR

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 715

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 145

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SARL** Dénomination **FROMINVEST**
 N° SIREN (si société établie en France) **822927554** % de détention **25,00** Nb de parts ou actions **715**
 Adresse : N° **1** Voie **Rue Louis DELAGE**
 Code postal **26200** Commune **MONTELMAR** Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** Nom patronymique **O'GRADY** Prénom(s) **Kitty**
 Nom marital **O'GRADY-JOURNET** % de détention **69,93** Nb de parts ou actions **2 000**
 Naissance : Date **07/10/1985** N° département **99** Commune **CORK** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **3** Voie **Avenue du Teil**
 Code postal **26200** Commune **MONTELMAR** Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 82022911000029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AAKO

ADRESSE (voie) 8 Rue du 45ème Rgt de Transmi

CODE POSTAL 26200

VILLE

MONTELMAR

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique ☐ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		21 404
Autres créances clients <i>Fae clients</i>	21 166	21 166
Autres créances <i>Avoir sur charges agences</i>	238	238

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		15 916
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		25
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	25	
Dettes fiscales et sociales		2 464
<i>Dettes. prov. congés à payer</i>	1 971	
<i>Charges soc. sur congés à payer</i>	494	
Autres dettes		13 426
<i>Cap -assurance</i>	12 288	
<i>Honoraires</i>	632	
<i>Formation continue</i>	325	
<i>Charges à payer loyer</i>	183	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2023

[illegible]

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS AAKO	82022911000029	7111Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
8 Rue du 45ème Rgt de Transmi		
26200 MONTEILMAR		

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	6 863
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065		

III. Bénéfices soumis au taux normal

l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15 %

m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSES DE FORMATION DES DIRIGEANTS

(Article 244 quater M du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année 2022.....¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

Dénomination de l'entreprise	SAS AAKO		
Adresse	8 Rue du 45ème Rgt de Transmi 26200 MONTELIMAR		
N° Siren	820229110	Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES ENTREPRISES QUI NE RÉPONDENT PAS À LA DÉFINITION DE LA MICRO-ENTREPRISE AU SENS DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année	1	1
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	2	42,00
Taux horaire du salaire minimum de croissance ³	3	22,14
Montant du crédit d'impôt brut de l'entreprise [ligne 2 (dans la limite de 40 heures) x ligne 3]	4	886
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes qui répondent à la définition de micro-entreprise au sens de la réglementation européenne (si la société de personnes a bénéficié du crédit d'impôt doublé, reporter le montant indiqué ligne 44 pour moitié en ligne 5a et pour moitié en ligne 5b) ⁴		
Quote-part du crédit d'impôt exclue du plafonnement de minimis (soit la quote-part relative au « crédit d'impôt de base »)	5a	
Quote-part du cdt d'impôt soumise au plafonnement de minimis (soit la quote-part relative, le cas échéant, au « doublement »)	5b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise (ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents) - dans la limite de 200 000 € ⁵ et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis ; - dans la limite de 20 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ; - dans la limite de 30 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	6	
Montant cumulé de la quote-part de crédit d'impôt soumise au plafonnement de minimis et des aides de minimis (5b + 6)	7	
Montant de la quote-part de crédit d'impôt après plafonnement de minimis (ligne 8a ou ligne 8b ou ligne 8c)		
En cas d'application du règlement de minimis général ³ - Si le montant ligne 6 est égal à 200 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 6) (si positif)	8a	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de l'agriculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 20 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 20 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 20 000 €, reporter (20 000 € - ligne 6) (si positif)	8b	
En cas d'application du règlement de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : - Si le montant ligne 6 est égal à 30 000 €, reporter zéro - Si le montant ligne 7 est inférieur à 30 000 €, reporter le montant déterminé ligne 5b - Si le montant ligne 7 est supérieur à 30 000 €, reporter (30 000 € - ligne 6) (si positif)	8c	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes hors micro-entreprises (reporter le montant indiqué ligne 43)	9	
Montant total du crédit d'impôt de l'entreprise (ligne 4 + ligne 5a + ligne 8a ou 8b ou 8c + ligne 9)	10	886

¹ Préciser l'année civile concernée.

² Sont concernées les entreprises qui emploient au moins 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires et le total du bilan annuel excède 2 M€.

³ Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.

⁴ Seul le doublement du crédit d'impôt est soumis au respect de la réglementation européenne en matière d'aides de minimis (cf. § 85 du BOI-BIC7 RIC1-10-50) ; aussi, il convient de distinguer la part du crédit d'impôt doublé (ou de la quote-part de crédit d'impôt doublé résultant de la participation de l'entreprise dans une société de personne ou un groupement assimilé) soumise au plafonnement de minimis de celle qui ne l'est pas.

⁵ Le montant total des aides de minimis ne peut excéder 100 000 € sur une période de trois exercices fiscaux lorsque l'entreprise exerce son activité dans le transport de marchandises par route pour le compte d'autrui.

AAKO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 860.00 euros
8 Rue du 45^{ème} Rgt de Transmissions
26200 MONTELIMAR
R.C.S. ROMANS – 820 229 110

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Madame Kitty O'GRADY JOURNET, Présidente de la S.A.S. AAKO, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, a établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

1 / REGLES DE PRESENTATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers sont conformes à la réglementation.

2/ ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires s'est élevé à 252 586,00 € (en baisse de 53 478,00€ par rapport à l'exercice précédent).

Compte tenu des charges d'exploitation de l'exercice incluant notamment les charges externes et les dotations aux amortissements (278 652,00€), le résultat d'exploitation est de – 16 290,00€ (en forte baisse de 58 277,00€ par rapport à l'exercice précédent où il était de 41 987,00€).

Après les charges financières (448,00€), les charges exceptionnelles (5 252,00€) et un remboursement d'impôts sur les sociétés de 886,00 €, le résultat net est de – 9 103,00€. Celui-ci est en forte baisse de 49 945,00€ par rapport à l'année dernière où il était de 40 842,00€.

Le total des dettes s'établit à 95 706,00€ au 31 décembre 2022, en baisse de 42 240,00€ par rapport à l'exercice précédent, sont incluses les dettes financières diverses (15 000,00€) qui sont en très légère baisse de 28,00€.

3/ PERSPECTIVE D'AVENIR

L'année 2022 connaît une légère baisse en termes de productions et de résultats par rapport à l'exercice précédent.

Pour l'année 2023, un prévisionnel est établi lequel prévoit une progression du chiffre d'affaires.

4/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

Aucun événement marquant n'est à signaler depuis la clôture du dernier exercice.

5/ ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune dépense n'a été engagé dans ce domaine.

6/ INFORMATION SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Au cours du dernier exercice clos, aucune dépense somptuaire visée à l'article 39-4 du CGI n'a été supportée directement ou sous forme d'allocations forfaitaires ou de remboursement.

7/ PRISES DE PARTICIPATIONS

La S.A.S. AAKO n'a pris, au cours de l'exercice, aucune participation dans le capital d'une autre société.

8/ DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes pour l'exercice précédent ont été les suivantes :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 00,00€, soit 00,00€ par part actions ;
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 00,00€, soit 00,00€ par part actions ;
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : 00,00€, soit 00,00€ par actions.

9/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention actuellement en cours ne relève des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

10/ RESOLUTION PROPOSEES

Il est proposé à l'assemblée générale des associés :

- D'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et de donner quitus à la gérance ;
- D'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit NEUF MILLE CENT TROIS EUROS (-9 103,00€) au poste « Report à nouveau »
- De prendre acte de l'absence de conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- D'approuver la résolution tendant à la fixation de la rémunération des dirigeants pour l'exercice 2023
- De donner tous pouvoirs à tout gérant porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Fait à Montélimar, le 23 mai 2023,

La Présidente,
Madame Kitty O'GRADY JOURNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. O'Grady Journet', written in a cursive style.

2

AAKO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 860.00 euros
8 Rue du 45^{ème} Rgt de Transmissions
26200 MONTELIMAR
R.C.S. ROMANS - 820 229 110

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le douze juin à seize heures trente minutes,
A Montélimar (26200), 8 Rue du 45^{ème} Rgt de Transmissions,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée « AAKO » au capital de 2 860,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 820 229 110, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation régulière de la Présidente, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

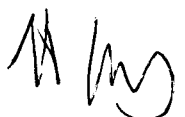
- Etude du rapport de gestion sur l'exercice 2022 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
- Rémunération de la gérance pour l'exercice 2023
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités ;
- Questions diverses.

L'Assemblée est présidée par Madame Kitty O'GRADY JOURNET, Présidente de la S.A.S. AAKO.

Monsieur Julien FROMENT est nommé scrutateur, et est désignée comme secrétaire
Madame Amandine DUBROEUCQ.

Sont présents :

- **La société « FROMINVEST »,**
Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1 825 000,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 822 927 554, dont le siège social est à MONTELIMAR (26200), rue Louis Delage, Parc d'Activités Fortuneau Expansion, représentée par Monsieur Julien FROMENT, son gérant, propriétaire de 715 actions.....**715 actions**



- **Madame Kitty O'GRADY**, née le 07 octobre 1985,
Épouse de Monsieur Philippe JOURNET, Architecte, demeurant ensemble à
MONTELMAR (26200), 3, Avenue du Teil,
Propriétaire de 2 000 actions..... **2 000 actions**
 - **Monsieur Julien FROMENT**, né le 7 août 1977,
Célibataire, demeurant à MONTELMAR (26200), 6 Allée de la Buissaie,
Propriétaire de 145 actions.....**145 actions**
- Soit ensemble un total de 2 860 actions.....**2 860 actions**

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble au moins le cinquième des actions composant le capital social.

L'assemblée régulièrement constituée et convoquée peut en conséquence valablement délibérer.

Madame Kitty O'GRADY JOURNET, Présidente de séance, dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence émargée par les associés présents ;
- Les lettres de convocation ;
- Un exemplaire des statuts ;
- Le bilan, le compte de résultat, et les annexes, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le rapport de la Présidente ;
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

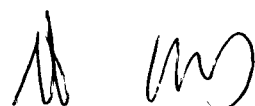
Madame Kitty O'GRADY JOURNET ouvre la séance en donnant lecture de son rapport, puis offre la parole aux associés.

Aucune explication complémentaire n'étant demandée, les résolutions suivantes sont lues et mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2022 décide de les approuver tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus à la gérance de sa gestion de cet exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter, ainsi qu'il suit, le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à NEUF MILLE CENT TROIS EUROS (9 103,00€)

- Au compte « Report à Nouveau », ci.....- 9 103,00 €

Le compte « Report à Nouveau » dont le montant au 31 décembre 2022 est de..... - 29 329,00€

Se trouve ainsi porté à..... - 38 432,00€

Il est ici rappelé qu'au cours des exercices précédents, les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 : 00,00€, soit 00,00€ par part actions ;
- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 00,00€, soit 00,00€ par part actions ;
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : 00,00€, soit 00,00€ par actions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale mixte des associés décide de fixer la rémunération de la Présidente pour l'exercice 2023 à la somme de QUARANTE-SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT EUROS ET VINGT-QUATRE CENTIMES (47 748,24€) brut par an, soit TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET DEUX CENTIMES (3 979,02€) brut par mois.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

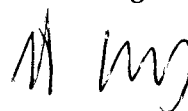
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale mixte des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la présidente mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire des associés délègue tous pouvoirs au gérant porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



Tous pouvoirs sont donnés au gérant porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par, les associés, la Présidente de séance, le secrétaire, et le scrutateur.

SARL FROMINVEST

Associée, représentée par M. Julien FROMENT



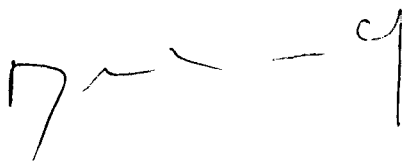
M. Julien FROMENT

Associé et scrutateur



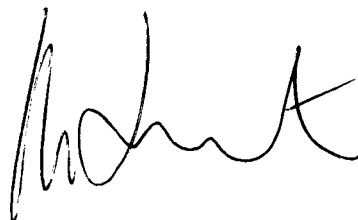
Mme Amandine DUBROEUCQ

Secrétaire



Mme Kitty O'GRADY JOURNET

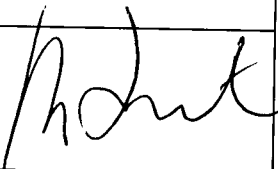
Associée et Présidente de séance



AAKO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 860.00 euros
8 Rue du 45^{ème} Rgt de Transmissions
26200 MONTELIMAR
R.C.S. ROMANS - 820 229 110

FEUILLE DE PRESENCE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

Associés	Représentant (s)	Nombre d'Actions	Signature
S.A.R.L. FROMINVEST	Monsieur Julien FROMENT	715	
Madame Kitty O'GRADY JOURNET		2 000	
Monsieur Julien FROMENT		145	
TOTAL		2 860	

A L'ouverture de la séance, sont présents ou représentés l'ensemble des associés représentant les 2 860 actions.

Certifiée exacte par Madame Kitty O'GRADY JOURNET, Présidente de la société et Présidente de séance.

A Montélimar, le 12 juin 2023.

La Présidente de séance,

